

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1- OBJET

1.1 Les conditions générales de vente sont contractualisées d'une part entre XL PERF Conseil dont le siège social est situé 68 boulevard Meyniel – 47200 Marmande et, d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'achat d'une prestation d'actions de formation ou bilan de compétences.

1.2 Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les conditions générales de vente, ici présentées, qui supplantent tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

1.3 XL PERF Conseil se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment et si nécessaire. Ainsi, les conditions seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

2- PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

L'inscription s'effectue à partir d'une demande transmise à XL PERF Conseil (mail, courrier, devis signé,...). De là, est adressée au client une convention de formation avec programme pédagogique associé. L'inscription est considérée comme définitive à réception de la convention dûment signée après le délai de rétractation prévu par la Loi, de 10 jours après signature ou 14 jours si la convention est conclue à distance ou hors de l'établissement.

3- RESPONSABILITÉ

3-1 Toute inscription à une action de formation ou bilan de compétences implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable à XL PERF Conseil et/ou aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

3-2 XL PERF Conseil ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages ou pertes d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires dans les locaux utilisés pour les actions de formation ou bilans de compétences.

3-3 Il convient au client de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle l'assure pour tous risques lors de l'action de formation ou bilan de compétences.

4- ANNULATION ET ABANDON

4.1 Concernant XL PERF Conseil : l'entreprise se réserve le droit de modifier ce qu'elle juge nécessaire à ses programmes, actions de formation ou bilans de compétences comme les plannings de ses actions de formations.

En cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit, et notamment en cas de nombre d'inscriptions insuffisantes, la (ou les) formation(s) demandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure, sans dédommagement, ni pénalité due au bénéficiaire.

En cas de modification du programme ou du planning d'une formation, comme en cas d'annulation, XL PERF Conseil s'engage à informer le bénéficiaire, ou directement les stagiaires ou participants préalablement inscrits dans les meilleurs délais. Cette information sera communiquée par email, aux adresses communiquées par le bénéficiaire ou par les participants lors de leur inscription.

4.2 Concernant le bénéficiaire : tout report ou toute annulation, intervenant plus de 15 jours ouvrés avant la date du début de la formation, ne donne lieu à aucun frais d'annulation

Tout report ou toute annulation, intervenant entre 7 et 15 jours ouvrés avant la date du début de l'action de formation, donne lieu à une facturation par XL PERF Conseil égale à 50 % du tarif de la formation demandée par le bénéficiaire à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du bénéficiaire.

Toute formation annulée ou reportée (hormis cas de force majeure empêchant la réalisation de l'action de formation, ex : risques naturels, risques technologiques ou chimiques, ...), dans un délai inférieur à 7 jours ouvrés, sera due intégralement par le bénéficiaire à XL PERF Conseil à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du tarif préalablement défini avec le client.

Toute formation commencée sera due intégralement par le bénéficiaire.

Le bénéficiaire a la possibilité de remplacer un participant par un autre de ses salariés, sans facturation supplémentaire, jusqu'à 3 jours avant l'ouverture de la session de formation concernée

5- PRIX – MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués par devis ou convention d'action de formation transmis au client. Ils sont précisés en HT et TTC car l'entreprise XL PERF Conseil est assujettie à la TVA.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le devis ou la convention d'action de formation, ou de bilan de compétences

6-FORMATION SUR SITE (INTRA)

Xavier CASASSUS-BUILHÉ

Ingénieur Conseil formation & recrutement

Evaluateur ICA RSE et QVT certifié AFNOR
Evalueur CQP habilité France Chimie
Praticien en bilan de compétences

Diplômé 3^e cycles spécialisés



contact@xlperf.fr

68 boulevard Meyniel
47200 Marmande

6.1 Inscription

A la demande d'un client, XL PERF Conseil transmet par courriel une demande d'informations servant de cahier des charges afin de finaliser au plus près et au mieux la proposition.

Dans les quinze jours maximum, suivant la réception des infos nécessaires et suffisantes, une proposition détaillée d'action de formation est communiquée par mail ou via éventuellement la plateforme CPF

Le client devra communiquer son accord sur le contenu de l'action de formation proposée ainsi que sur son tarif au plus tard un mois avant la date proposée par la XL PERF Conseil pour organiser la formation.

XL PERF Conseil envoie par mail la convention de l'action de formation mentionnant les coûts, dates, horaires et lieu de formation. La prise en compte et mise en œuvre de l'action de formation est validée lors de la réception par XL PERF Conseil d'un exemplaire de la convention de l'action de formation, complétée, datée et signée par le Client.

6.2 Durée des formations, tarifs, facturations et règlements sauf mention particulière, chaque journée de formation comprend 7 heures de formation.

Le tarif communiqué par XL PERF Conseil est précisé en HT et TTC (TVA 20 %) Ce tarif comprend les coûts pédagogiques ainsi que les frais administratifs.

En fonction de la situation géographique du lieu d'intervention du formateur, des frais de déplacement et d'hébergement de ce dernier sont facturés en sus, et ce, sur présentation de facture.

Le client prend en charge les déjeuners de l'ensemble des participants et du formateur. Les frais d'hébergement et de déplacement éventuels des participants sont à la seule charge du client.

Le client s'engage à mettre à disposition du formateur une salle de formation adaptée et conforme aux spécifications précisées dans la proposition de formation.

En cas de subrogation de paiement par un OPCO, le client doit en informer, préalablement et par écrit, XL PERF Conseil préalablement à toute réalisation d'actions de formation. Le client doit communiquer les coordonnées complètes de la délégation régionale de l'OPCO et tous les éléments indispensables au règlement notamment les références des dossiers concernés.

Dans ce contexte, les factures seront transmises par XL PERF Conseil à l'OPCO. En tout état de cause, le client s'engage à verser à XL PERF Conseil le complément (s'il en existe) entre le coût total des actions de formation et le montant pris en charge par l'OPCO.

En cas d'incapacité ou de modification de l'accord de financement par l'OPCO, le client reste redevable du coût de formation non financé par l'OPCO. La facture sera envoyée, à l'issue de la formation, par courrier, accompagnée de l'attestation de réalisation et feuille d'émargement du participant(s).

L'attestation de réalisation est adressée directement au(x) participant(s) ou via le référent de l'entreprise cliente concernée. Le règlement est exigible à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

6.3 Annulation et report des prestations Il est admis que le client puisse annuler ou reporter l'action de formation intra sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Toute annulation doit être notifiée à XL PERF Conseil par courriel à contact@xlperf.fr En cas d'annulation ou report de plus de 15 jours calendaires pleins avant le début de la formation, la XL PERF Conseil s'arroge le droit de facturer les éventuels frais engagés sur présentation des justificatifs correspondants.

7- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 XL PERF Conseil conserve la propriété et l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux techniques, méthodologies, supports de formation et savoir-faire, cela incluant de façon non limitative les bases de données, logiciels et programmes informatiques, procédés, formules, outils, modèles, algorithmes et produits, qu'elle met en œuvre, développe ou utilise pour les besoins de sa formation.

Les supports de formation papiers et/ou numériques sont protégés par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Les parties s'engagent à entretenir une attitude de dialogue, à prendre toutes les précautions nécessaires pour que ne soient pas divulgués les documents ou informations de quelque nature qu'ils soient concernant l'autre partie dont ils auraient pu avoir connaissance au cours de la prestation, à ne communiquer sur l'opération que d'un commun accord. Le client s'engage à respecter les droits d'auteur des supports de cours et interventions remis par XL PERF Conseil.

7.2 XL PERF Conseil est autorisé à utiliser et reproduire la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Commanditaire en référence commerciale, sur tout support de communication promotionnel dont notamment son site internet, sans autorisation préalable du commanditaire.

8- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

XL PERF Conseil s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes

Xavier CASASSUS-BUILHÉ

Ingénieur Conseil formation & recrutement

Evaluateur ICA RSE et QVT certifié AFNOR
Evalueur CQP habilité France Chimie
Praticien en bilan de compétences

Diplômé 3^e cycles spécialisés



contact@xlperf.fr

68 boulevard Meyniel
47200 Marmande

précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de XL PERF Conseil

9- DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

9.1 Les conditions générales de vente sont régies par les dispositions de la loi française.

9.2. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des CGV, ici présentées, d'une commande, convention ou d'un contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Agen, à défaut d'un accord amiable préalable entre l'organisme de formation et le Commanditaire.

9.3 La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause des CGV n'affectera pas les autres clauses qui demeureront applicables. Les parties pourront, d'un commun accord, remplacer la ou les clauses déclarées nulles ou inapplicables